



Paris, le 2 avril 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Lancement de la 8<sup>e</sup> édition du concours vidéo « De l'école au travail : à vous de filmer »

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) lance pour la 8<sup>e</sup> année consécutive le concours « Santé et sécurité au travail : de l'école au travail, à vous de filmer », destiné aux élèves des lycées professionnels et des centres de formation d'apprentis (CFA). Ce concours vidéo 2019-2020 est organisé par l'INRS en partenariat avec la MSA<sup>1</sup> sous le parrainage des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture.



La date limite de dépôt des projets est fixée au **24 avril 2020**.

Si les jeunes n'ont pas toujours conscience des risques encourus dans le cadre professionnel, ce sont les premiers concernés par les accidents du travail<sup>2</sup>. Pour les sensibiliser à ce sujet, l'INRS organise la 8<sup>e</sup> édition du concours vidéo « Santé et sécurité au travail : de l'école au travail, à vous de filmer » destiné aux élèves et apprentis qui préparent un diplôme professionnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement agricole dans un établissement d'enseignement secondaire public ou privé, en France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Guyane.

<sup>1</sup> MSA : Mutualité sociale agricole

<sup>2</sup> Pour l'année 2017, près de 50 % des accidents du travail survenus chez les moins de 30 ans ont eu lieu lors de leur 1<sup>ère</sup> année d'embauche.

D'une durée de 30 secondes à 2 minutes 15 secondes maximum (générique compris), ces vidéos devront illustrer des démarches et des solutions de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les précédentes éditions ont montré que la participation à ce concours constituait un projet pédagogique très mobilisateur sur la santé et la sécurité au travail. « *Toute la classe a participé à la construction des scénarios. Les élèves se sont beaucoup investis dans le travail d'écriture jusqu'à la réalisation.* » souligne Dalila Rollet, professeure documentaliste au lycée technique hôtelier de Marseille, lauréat du 2<sup>e</sup> prix de l'édition 2019. Depuis la création du concours, plus de 650 établissements scolaires ont participé à cette opération de sensibilisation.

Les vidéos seront jugées par un jury composé de représentants de l'INRS, des ministères de l'Education nationale et de l'Agriculture, de la MSA, de Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat/Cramif). Le jury privilégiera les réalisations qui illustreront des démarches et solutions de prévention primaire en entreprise (suppression ou réduction des risques professionnels).

#### **Pour en savoir plus :**

- Toutes les informations et les modalités de participation sont disponibles sur le site : <http://www.inrs.fr/concoursvideo2020>
- Retrouvez la [page Facebook](#) du concours vidéo et l'ensemble des films primés sur la [chaîne YouTube de l'INRS](#).

#### **#MortelTonTaf : La web-série qui va te sauver la vie au travail ! ...**

Les jeunes et les risques professionnels sont le sujet de la nouvelle web-série de l'INRS [#MortelTonTaf](#) lancée par l'INRS. En 6 épisodes, [Inés Reg](#) du Comedy Club parodie avec humour l'ensemble des idées reçues sur les risques en entreprise.



**A propos de l'INRS** : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) ; [www.twitter.com/INRSfrance](https://www.twitter.com/INRSfrance)

**Contact Presse : Marie-Eva PLANCHARD – Tél. : 01 40 44 14 40 –**

**Courriel : [marieeva.planchard@inrs.fr](mailto:marieeva.planchard@inrs.fr)**

**[Suivez notre actualité sur Twitter !](#)**

